

PLF 2023

VIGILANCE ET PERSUASION POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX FORESTIERS

Les discussions autour du projet de loi de finances 2023 ont démarré au mois de septembre et s'achèveront en décembre¹. Dans cette phase déterminante sur de nombreux aspects concernant les moyens alloués à la forêt, Fransylva n'a de cesse de rappeler aux parlementaires le contexte climatique critique dans lequel elle évolue. Plus que jamais, la forêt a besoin d'être soutenue pour poursuivre sa mission d'intérêt général et en particulier sa propension à limiter les effets du réchauffement climatique. À la sortie de l'été ravageur que nous avons connu, ce sont les propriétaires forestiers privés et la biodiversité forestière qui sont les premières victimes des feux. Il faut remettre tout un écosystème et son fonctionnement en état. Préparer le renouvellement, réfléchir aux pratiques sylvicoles, allouer plus de moyens et de suivi à la gestion forestière... Mais aussi et surtout déployer des actions pour prévenir les feux et lutter contre eux. Cela demande du temps et des investissements.

Pour garantir la bonne prise en compte des enjeux forestiers dans le PLF 2023, Fransylva travaille en étroite collaboration avec le ministère et les parlementaires afin de les sensibiliser sur deux domaines déterminants pour la forêt. D'une part, la prolongation de la politique de « renouvellement forestier » annoncée lors des Assises de la forêt et du bois, et qui doit se concrétiser dans France 2030. D'autre part, la prorogation et l'amélioration des dispositifs fiscaux DEFI. La prolongation des mesures de renouvellement forestier doit permettre de résoudre en partie les problèmes sanitaires, conséquences des aléas climatiques, mais aussi de participer à la décarbonation progressive de notre économie. La vigilance apportée par Fransylva concerne les critères fixés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire quant aux exigences de diversification des essences ainsi que la simplicité des dossiers de financements. Nous cherchons à faire coïnci-

der ces cahiers des charges avec la réalité du terrain. Fransylva est également très attentif à ce que les annonces faites lors des Assises de la forêt et du bois se traduisent dans les textes et dans les faits. La filière rappelle depuis de nombreuses années qu'elle

► Fransylva n'a de cesse de rappeler aux parlementaires le contexte climatique critique dans lequel la forêt évolue ◀

a besoin d'un fonds abondé à hauteur de 200 millions d'euros par an pour financer les investissements nécessaires permettant à la forêt de remplir son rôle d'intérêt général et de s'adapter progressivement au changement climatique. Enfin, Fransylva martèle l'importance de proroger et d'aménager le dispositif DEFI (dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement), initialement absent du PLF. Au moment où nous écrivons ces lignes, plusieurs amendements ont été déposés et sont en débat. Ils visent à assurer sa prorogation et garantir tout ou partie des améliorations demandées. Or chacune des composantes du DEFI – travaux, assurance, acquisition – sera déterminante pour permettre aux propriétaires forestiers privés d'assurer l'avenir de la forêt française, surtout dans le contexte post-incendies (et qui risquent de se répéter et de s'intensifier) que nous connaissons.

Fransylva, en tant que représentant de tous les propriétaires forestiers, multiplie les rencontres avec les députés et les sénateurs qui pourront faire évoluer le PLF 2023 vers une meilleure prise en compte des enjeux sylvicoles.

Antoine d'Amécourt
Président de Fransylva

1. Le projet de loi de finances a été déposé, le 26 septembre 2022, à l'Assemblée nationale, en vue de son examen par le pouvoir législatif. S'ensuivent soixante jours de débats, lectures et navettes entre le Parlement et le Sénat. C'est précisément pendant cette phase que Fransylva multiplie les rencontres avec les parlementaires pour faire entendre la voix des forestiers privés.

02. Semis de chêne pédonculé. Joël Perrin @CNPF.

